

Réf. : LC Fin 04

Service: Contrôle Financier

👤 Marius Makwa - Inspecteur Financier

📞 02-435 62 48

✉️ fin.ctrl@iriscare.brussels

Bruxelles, le 29/09/2023

Objet : Calendrier de paiement des prestations familiales en 2024

Madame, Monsieur,

À la fin de l'année, Iriscare établit le calendrier des paiements pour l'année suivante et l'envoie aux institutions qui versent les allocations familiales.

Il vous est demandé de communiquer à Iriscare le 5 du mois et au plus tard le 7 de ce mois, l'estimation des fonds nécessaires pour payer les allocations familiales du mois suivant.

Les moyens financiers seront ensuite mis à la disposition des organismes d'allocations familiales au plus tôt, le premier jour ouvrable du mois. Enfin, les caisses pourront verser les prestations familiales du paiement mensuel principal au plus tôt, le premier jour ouvrable du mois et, au plus tard, le huit de ce mois ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédant cette date.

Le calendrier pour l'année 2024, que vous trouverez en annexe, a été établi sur la base des mêmes principes que ceux¹ en vigueur depuis le 01 janvier 2020. Ce calendrier reprend l'ensemble des dates limites des paiements mensuels des organismes d'allocations familiales pour l'année 2024.

Je vous remercie de votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Tania Dekens

Fonctionnaire dirigeant

¹ Voir Circulaire N° 64 relative aux modalités de mise à disposition des fonds aux caisses d'allocations familiales en vue du paiement des prestations familiales aux allocataires et calendrier de paiement des prestations familiales du 14 Novembre 2019.

Calendrier du premier train de paiement mensuel des Allocations Familiales

Année	Mois	Jours de fermeture bancaire	Autres jours fériés
2024	Janvier	01	
	Mars	29	
	Avril	01	
	Mai	01, 09, 10 & 20	
	Août	15	
	Novembre	01 & 11	02
	Décembre	25 & 26	27

PERIODE	DATE DE DEBIT DU COMPTE EMETTEUR DES CAF POUR DES VERSEMENTS DES COMPTES DE LA MEME BANQUE
	DATE LIMITE DU PREMIER PAIEMENT MENSUEL (J)
01/2024	8
02/2024	8
03/2024	8
04/2024	8
05/2024	8
06/2024	7
07/2024	8
08/2024	8
09/2024	6
10/2024	8
11/2024	8
12/2024	6